DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CONSEIL MUNICIPAL N°01/2017**

##### Jeudi 26 janvier 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville

#### COMPTE - RENDU

Le vingt-six janvier deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-huit janvier, précédent s’est réuni en l’Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à C. CLIMENT), Cyril QUIOT (pouvoir à JM. FOURNIER), Myriam SEVENERY (pouvoir à B. GAYAUD), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET

Nombre de membres présents : 16 Absents : 7 Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Régis BLAYRAT

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 1er décembre 2016**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Le procès-verbal de séance du 1er décembre dernier est soumis à l’approbation de l’assemblée.

Aucune observation n’est émise, et le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**2 - Demande de subvention au titre des amendes de police 2017**

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux et à la sécurité*

Le Conseil Départemental du Gard est chargé chaque année de la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10.000 habitants : il s’agit de subventionner ainsi les travaux visant à améliorer la sécurité routière en agglomération.

La commune a obtenu du Conseil Départemental, après plusieurs tentatives depuis 2012, la création d’une desserte supplémentaire sur la ligne de bus Edgard E51 au niveau du quartier de la Broue afin de rapprocher les usagers et de sécuriser leur cheminement le long de la RD.999. Le coût prévisionnel des travaux d’aménagement de voirie spécifique s’élève à 114.264€HT, pour lequel il est proposé de solliciter l’aide financière du Département au titre du produit des amendes de police 2017, au taux maximum de 30% du coût hors taxe, soit 34.279€. *Vote à l’unanimité*

**3 - Demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2017**

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux et à la sécurité*

Dans le cadre du dispositif des aides financières accordées par les services de l’Etat, il est possible de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l’année 2017. Conformément à la Circulaire de Monsieur le Préfet du Gard, en date du 3 janvier dernier, les travaux de voirie visant à la sécurisation des piétons figurent parmi les opérations prioritairement subventionnées : il est donc proposé de compléter le financement de l’opération d’aménagement de deux arrêts de transports en commun sur la RD.999 pour la desserte du quartier de la Broue, conforme aux préoccupations de sécurité routière en matière de circulation et de cheminement piéton. Le taux de subvention maximum demandé sera de 40% soit 45.706€.

*Vote à l’unanimité*

**4 - Demande de subvention à la CCBTA pour les manifestations culturelles 2017**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée à la culture*

Comme chaque année depuis 2010, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence alloue à la commune une subvention forfaitaire de 5.000€ au titre de son programme annuel de manifestations culturelles. La demande de subvention 2017 porte donc, comme en 2016, sur :

* la Fête de la Saint Vincent (subvention de 1.500€ pour une dépense subventionnable de 6.000€.
* le Festival « Festi’ Joncs » (subvention de 1.000€, dépense subventionnable de 2.500€)
* les animations de la Médiathèque (subvention de 1.500€, dépense subventionnable de 4.300€)
* le Salon des Peintres de la Terre d’Argence (subvention de 1.000€, dépense subventionnable de 4.000€)

*Vote à l’unanimité*

**5 - Convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Les recettes fiscales représentent aujourd’hui plus de 30% des recettes de fonctionnement de la commune, mais le niveau généralement élevé des taxes et impôts, directs et indirects, auxquels sont soumis les ménages français, rend de plus en plus insupportable une augmentation des taux d’imposition. C’est pourquoi la commune souhaite privilégier l’optimisation des bases fiscales qui, outre son impact potentiellement positif sur le niveau global du produit fiscal, contribue surtout à l’équité entre contribuables : il s’agit en effet de mettre en parfaite adéquation la valeur locative des propriétés bâties et leur classement fiscal.

Il est donc proposé de confier par voie de convention de partenariat, à la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard, une vérification sélective des locaux d’habitation de catégories fiscales 7 et 8 ; à l’issue de cette prestation, l’administration fiscale procèdera aux régularisations nécessaires.

*Vote à l’unanimité*

**6 - Convention opérationnelle avec l’Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’urbanisme*

Avec le concours de la DDTM du Gard, de l’Agence d’Urbanisme et de l’Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, le Conseil Municipal avait défini, le 13 octobre dernier, un périmètre de projet « entre Jonquières et Saint Vincent » : il s’agit d’un secteur à enjeu d’urbanisation et de liaison idéalement situé entre les zones urbaines du quartier de Saint Vincent et du centre-ville historique.

Il est donc proposé de confier à l’Etablissement Public Foncier l’étude d’un projet d’aménagement global de ce secteur et l’acquisition des terrains d’assiette de ce projet ; une convention opérationnelle fixe les engagements réciproques des parties pour une durée de 8 ans, ainsi que les modalités précises d’intervention de l’EPF. *Vote à l’unanimité*

**7 - Convention d’engagements réciproques avec l’E.P.C.C. Pont du Gard**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée à la culture*

Depuis 2013, la commune et l’Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard sont liées par une convention de partenariat permettant la gratuité d’accès au site pour les administrés de Jonquières Saint Vincent, en contrepartie de la promotion du site par la commune. L’EPCC a mis en place une nouvelle politique tarifaire à compter du 1er janvier dernier, et désormais les cartes d’accès sont supprimées : il suffira aux visiteurs de présenter une pièce d’identité et un justificatif de domicile pour accéder gratuitement au site, et une inscription préalable n’est donc plus nécessaire.

L’EPCC propose donc une nouvelle convention d’engagements réciproques pour perpétuer son partenariat avec la commune sur ces nouvelles bases tarifaires, et continuer ainsi à permettre à nos administrés de bénéficier de la gratuité d’accès au Pont du Gard. *Vote à l’unanimité*

**8 - Acompte sur subvention de fonctionnement 2017 au Football Club Jonquiérois**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, en l’absence de Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités*

Le Conseil Municipal sera prochainement appelé à fixer le montant des subventions aux associations pour l’exercice 2017, traditionnellement voté avant le budget primitif annuel.

Sans préjuger du montant qui sera demandé et alloué en 2017, Monsieur le Président de l’association Football Club Jonquiérois sollicite une avance de 1.700€ pour faire face aux frais d’honoraires liés à une action contentieuse devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nîmes ; il convient de préciser que l’association est plaignante dans cette instance.

En fonction de l’issue de ce contentieux, et de la date du jugement final, cette avance sera soit remboursée par le club, soit déduite du montant de sa subvention 2017. *Vote à l’unanimité*

**9 - Adhésions de nouvelles communes au Syndicat Mixte Départemental d’Aménagement et de Gestion des Cours d’Eau et Milieux Aquatiques du Gard**

*Rapporteur : Régis BLAYRAT, délégué auprès du SMD Gard*

Par délibération en date du 7 novembre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion des Cours d’Eau et Milieux Aquatiques du Gard a unanimement approuvé l’adhésion nouvelle des communes de Fons-Outre-Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzely.

Conformément aux statuts syndicaux, l’ensemble des collectivités membres du Syndicat est invité à délibérer pour entériner ces adhésions. Il est donc proposé de les approuver.

*Vote à l’unanimité*

**10 - Actualités de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Présentation sommaire du Bureau Délibératif du 19 décembre 2016.

**11 - Décisions du maire**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

* **Décision n°17-2016 du 7 décembre 2016** : Attribution du marché adapté pour l’assurance des risques de la commune à la société GROUPAMA Méditerranée pour le lot n°1 (dommages aux biens), d’un montant annuel de 3.000€TTC.
* **Décision n°18-2016 du 7 décembre 2016** : Attribution des lots 2 (responsabilité civile et protection juridique), 3 (véhicules à moteur) et 4 (protection fonctionnelle), à la société SMACL Assurances, d’un montant total annuel de 8.923,07€TTC.

**12 - Questions diverses**

Rappel des dates des prochaines élections

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives : 11 et 18 juin 2017

Voie de déviation de la Broue : début des travaux lundi 30 janvier 2017

Sécurisation de la route de Comps : accord du Département pour la réalisation d’un plateau traversant à l’intersection de la RD.102 et du chemin des Tilloises.

Prolifération des sangliers : danger pour la circulation automobile sur la route de Bellegarde et la RD.999, après le poste électrique.

Appel aux dons de vêtements en faveur d’une famille sinistrée après l’incendie de son logement

Défaillance du tableau d’affichage électronique, au niveau de l’affichage des températures : un technicien doit intervenir.

La séance est levée à 19h55.